

Étude d'incidences sur l'environnement

Projet d'exploitation d'un site destiné à la pratique de la moto tout terrain à Courcelles

**Réunion d'information
préalable du public**

9 octobre 2023

1. Présentation du bureau d'études

BUREAU D'ÉTUDES



Rue des Combattants 96
1301 Bierges
010 430 110

Rue Royale 55
1000 Bruxelles
02 655 86 50

www.ariesconsultants.be
info@ariesconsultants.be

- Une **cinquantaine de collaborateurs scientifiques** permanents spécialisés dans les différents domaines de l'environnement.
- Bureau d'études **indépendant** fondé en 1989.
- **Agréé** par la Direction Générale Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3).

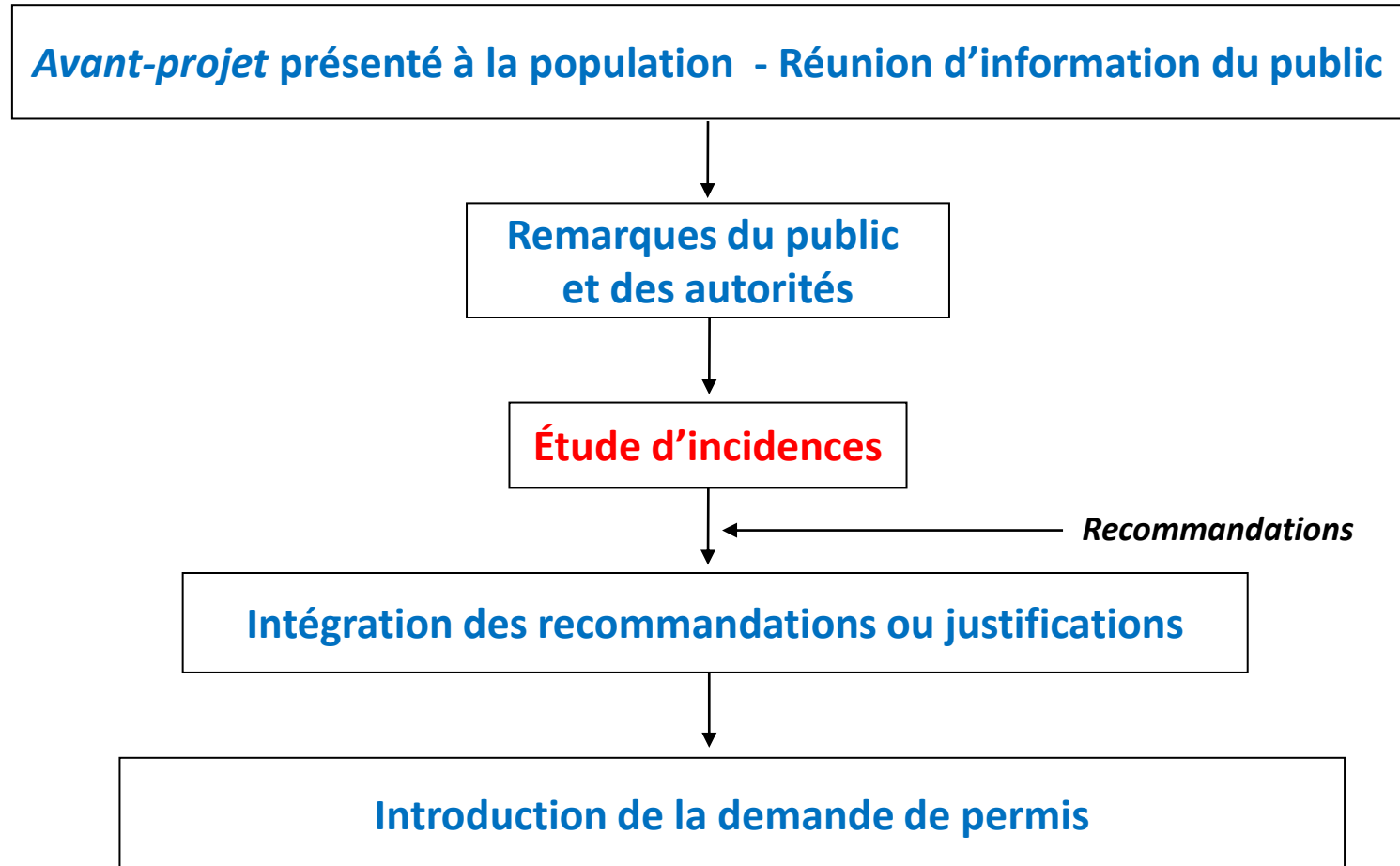
2. Procédure EIE et permis

LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC

- La **réunion d'information préalable du public (RIP)** marque le début de la procédure administrative de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE).
- La réunion a **deux objectifs** :
 - Permettre **au demandeur** de présenter son projet soumis à étude d'incidences.
 - Permettre **au public** :
 - de s'informer sur le projet présenté.
 - d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet.
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences.
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur.

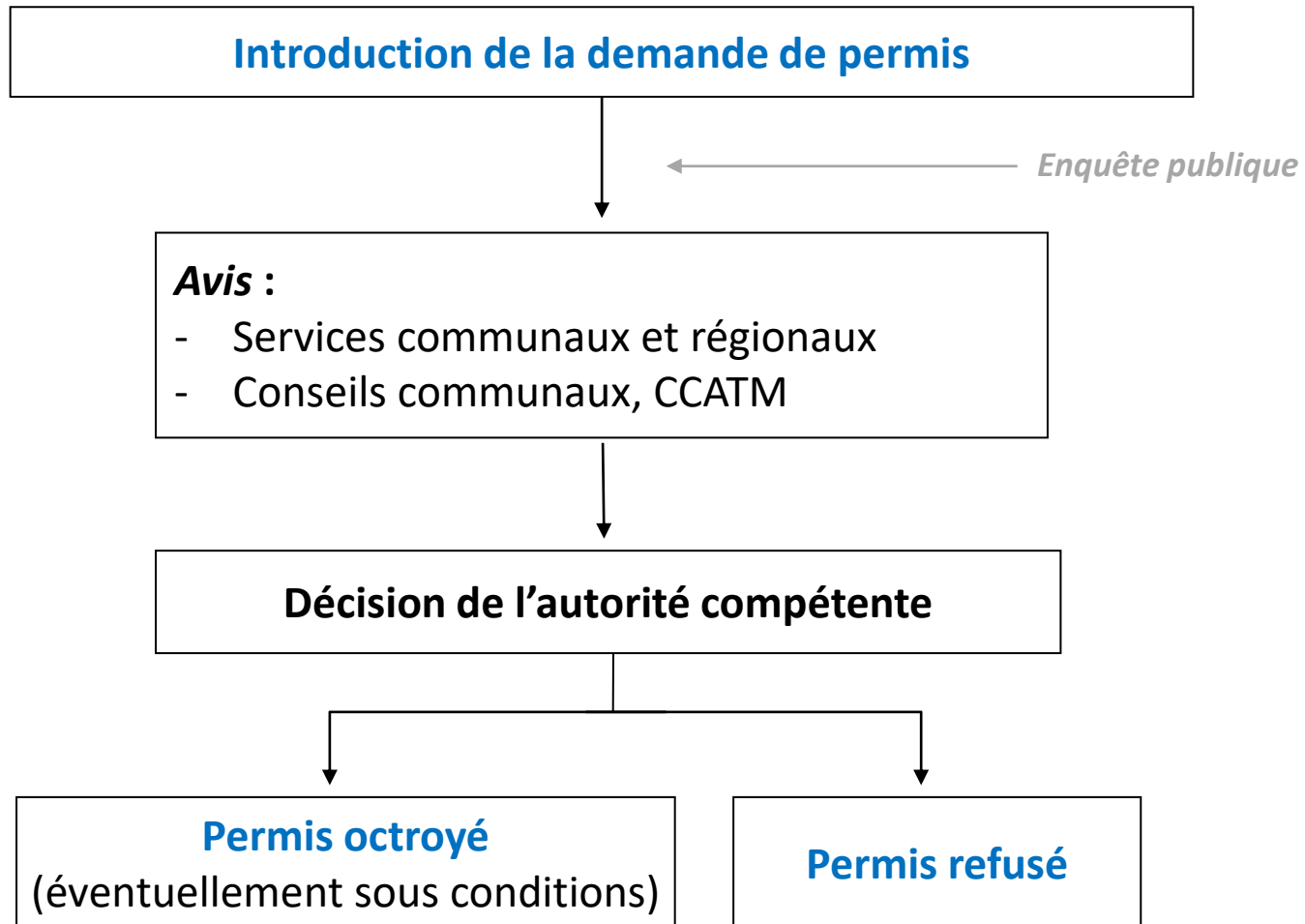
2. Procédure EIE et permis

ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)



2. Procédure EIE et permis

DEMANDE DE PERMIS



2. Procédure EIE et permis

QUAND FAUT-IL UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement :

Article D.62. § 1er. « *Toute demande de permis comporte soit une notice d'évaluation des incidences, soit une **étude d'incidences sur l'environnement*** »

Art. D.64. § 2. « *Le Gouvernement arrête la liste des projets qui, en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur localisation, sont soumis à l'évaluation des incidences sur l'environnement, compte tenu des critères de sélection pertinents visés à l'annexe III.* »

➔ Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002

(Annexe 1: Liste des projets soumis à EIE et des installations et activités classées)

- ✓ **Rubrique 92.61.10.02.** *Circuits ou terrains de « sports moteurs » :*
 - *Epreuves de vitesse ou d'adresse, essais, entraînements ou usage récréatif de véhicules automoteurs mus par un moteur à combustion interne, y compris les prototypes, les véhicules à usage exclusivement récréatif et les motos neige, lorsque les circuits ou terrains ne sont pas situés complètement sur la voie publique*
 - *Etablissements où il est organisé plus d'une activité par an ou dont la durée de l'activité dépasse 3 jours consécutifs, entraînements y compris*

3. Étude d'incidences sur l'environnement

OBJECTIFS

- **Objectifs** de l'étude d'incidences :
 - > Analyser scientifiquement les **effets du projet sur l'environnement** et le cadre de vie.
 - > Proposer des **recommandations** et **alternatives** pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet.

- **L'étude d'incidences** est un :
 - > **Outil d'information** pour le public.
 - > **Outil d'aide à la décision** pour les autorités.

3. Étude d'incidences sur l'environnement

OBJECTIFS

- **Contenu** de l'étude d'incidences :
 - > Description de la situation existante, y compris le cadre réglementaire
 - > Description du projet
 - > Analyse des incidences du projet
 - > Conclusions et réponses aux questions des riverains

- **Documents** constituant l'étude d'incidences :
 - > Rapport final
 - > Cartographie
 - > Résumé non technique (RNT)
 - > Annexes techniques

3. Etude d'incidences sur l'environnement

THEMATIQUES ANALYSEES

- ✓ Les **aspects socio-économiques** : Intégration dans le voisinage, emploi, santé et sécurité
- ✓ La **mobilité** : Flux générés, stationnement et sécurité des déplacements
- ✓ Le **sol**, le **sous-sol** et les **eaux souterraines**: Risques de pollution du sol et des eaux souterraines, mesures de gestion,...
- ✓ L'**eau** : Gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées, impacts sur le réseau existant et le milieu naturel
- ✓ La **faune et la flore** : Présence de milieux / espèces protégées, mesures de gestion et impacts sur les milieux naturels
- ✓ Le **bruit** et les **vibrations** : Sources de bruit et respect des normes
- ✓ L'**énergie** : Energies utilisées, niveaux de performances énergétiques
- ✓ La **qualité de l'air**, le **climat** et les **odeurs** : Rejets atmosphériques, émission de poussières et d'odeurs?

Où envoyer vos remarques ?



- Par **oral**, ce soir

OU

- Par **écrit**, jusqu'au **24 octobre 2023** en indiquant votre nom et la dénomination du projet :

> À l'attention de la **Collège communal de Courcelles:**

Rue Jean Jaurès, 2
6180 COURCELLES
urbanisme@courcelles.be